



Réunion informelle avec la Direction du 09/12/2020

Une réunion s'est tenue en visioconférence entre les représentants des organisations syndicales CGT Finances Publiques 84, Solidaires Finances Publiques 84, FO DGFIP 84, et la Direction.

Etaient présents pour FO DGFIP 84 :

- Christian PERNOT
- Thierry VALL

La Direction a fait un point sur la situation sanitaire dans le département en semaine 49, qui se stabilise.

Le taux d'incidence s'établit à 139 au lieu de 131 la semaine précédente.

1000 tests de dépistage sont réalisés par jour en Vaucluse et le taux de positivité à la COVID 19 s'établit à 11,8% des personnes testées.

Il y a à l'heure actuelle 298 hospitalisés dont 17 en réanimation, 450 décès depuis le début de la crise dont 315 décès liés à la seconde vague.

Le port du masque est désormais obligatoire dans l'ensemble du département de Vaucluse.

Au niveau de la DDFIP de Vaucluse, en semaine 49 , on répertoriait 2 personnes positives au coronavirus et 1 cas contact.

Les questions abordées ont été les suivantes :

- Télétravail;
- questions diverses.

Télétravail :

Livraisons de nouveaux portables :

La Direction précise que 180 PC ont été livrés depuis le début de la crise.

30 PC ultraportables doivent être déployés essentiellement vers les services de Direction et les EDR. Ces derniers vont recevoir 11 ultra portables.

30 ultraportables supplémentaires sont attendus. Les modalités de diffusion sont à définir.

La cible d'équipements en PC de 40 % est atteinte (45 % en Vaucluse).

D'un point de vue statistique :

Le taux de télétravail sur les effectifs théoriques s'établit à 38 %.

Le pourcentage de télétravailleurs par rapport aux effectifs présents (dont personnels nomades) est de 47 % (dans le 84), conforme à la moyenne nationale.

La directrice adjointe a précisé que les agents équipés d'un ultraportable peuvent , s'ils le demandent à la CID, obtenir un deuxième écran.

Télétravail et vacances de Noël :

Il y aura pendant les vacances scolaires un débrayage au niveau du télétravail sauf pour les agents fragiles.

La reprise d'activité début janvier 2021 se fera en mode télétravail qui devra être privilégié, pour raisons sanitaires.

Les échanges de matériels informatiques devront être réalisés dans le cadre des services de la DGFIP dans un mode « Click and collect » dès le 4 janvier 2021.

Les échanges de matériels hors cadre DGFIP sont à proscrire , dicit la directrice adjointe.

Protocole DDFIP 84 sur le télétravail :

Le télétravail doit être validé par le chef de service.

Nous rappelons que tout refus doit être motivé (absence d'autonomie de l'agent, tâches non télétravaillables, etc).

Nous devrions assister à une incitation forte à télétravailler dès janvier 2021.

Dans quelques services, des télétravailleurs sont obligés de faire un bilan quotidien des missions exécutées. Pour FO DGFIP 84, un tel management n'est pas adapté aux exigences du télétravail. Il présente un caractère intrusif qui gêne le télétravailleur. Les collègues perdent du temps à rendre compte de leurs travaux au lieu de réaliser un travail effectif pour leur service. Les agents en présentiel ne sont pas tenus de produire un état quotidien détaillé des travaux faits ! FO DGFIP 84 exige une organisation plus souple du télétravail garante de la sérénité du télétravailleur.

Questions diverses

Accueil :

La question a été posée de savoir si les accueils seraient prochainement rouverts en flux libre. La Direction a répondu qu'elle n'avait reçu aucune consigne sur ce point. Les prestations des vigiles aux accueils sont maintenues.

Maintenance HELIOS :

Une OS a souhaité connaître le positionnement de la direction sur la maintenance de l'application HELIOS pour les agents en télétravail en prévision des indisponibilités des 15 et 22 janvier 2021.

La direction est en attente de consignes nationales.

Il a été souligné que les régularisations des journées des 12 et 13 novembre 2020 n'ont pas toutes été effectuées par le service PPR.

Contrôle fiscal :

Il n'y a pas d'objectifs fixés dans ce domaine cette année. Toutefois, la Direction estime que les brigades ont réalisé près de 50 % de leur programme.

Fonds de solidarité :

La gestion et le contrôle du fonds de solidarité constituent une surcharge de travail pour l'ensemble des services qui s'en occupent.

FO DGFIP 84 a fait remarquer que le traitement de ces dossiers présentait un caractère chronophage, notamment pour les contrôles a posteriori.

Une prochaine réunion est prévue pour le mercredi 16 novembre 2020 (matin).

Toute l'équipe de FO DGFIP 84 reste à votre écoute pendant cette nouvelle période de confinement. Ne restez pas seuls !

BULLETIN D'ADHESION

NOM
PRÉNOM
N° MATRICULE (ex N° AGORA)
ADRESSE MÈL
GRADE
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL%.....
AFFECTATION

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. –DGFIP)

Fait àle (signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu.